

# Non au projet de loi Macron

Le projet de loi Macron, entièrement favorable au patronat, est passé via le mécanisme de l'article 49-3 de la Constitution de la Vème République : il est loin le temps où François Hollande le considérait comme un déni de démocratie.

**Ce projet de loi est un retour en arrière pour les droits des salarié-e-s, les conquêtes démocratiques et sociales.**

Plus que jamais, il est nécessaire de nous unir contre les différentes mesures contenues dans cette future législation parmi lesquelles :

- **le travail du dimanche** : les employeurs pourront déroger à l'obligation de repos dominical 12 fois dans l'année, sous autorisation municipale, ou tous les week-ends si leurs entreprises sont situées en « zones touristiques à fort potentiel économique » et cela sans aucune contrepartie financière fixée par la loi.
- **inspection du travail** : les patrons échapperont désormais aux juges puisque la plupart des sanctions prévues par le code du travail seront transformées en amendes administratives. Les peines d'emprisonnement condamnant les délits concernant le droit syndical seront supprimées, car susceptibles de dissuader les sociétés étrangères d'investir dans les entreprises françaises.
- **réforme de la justice prud'homale** : réforme de procédure, rendant obligatoire la conciliation, dans l'espoir de favoriser la rapidité d'instruction des différends et d'éviter les procès, jugés trop favorables aux salarié-e-s, ce qui accentuera le rapport de subordination au patron.
- **licenciements économiques** : les procédures seront facilitées et accélérées, tout en évitant aux grands groupes de verser de l'argent aux salariés lorsqu'ils ferment leurs filiales.
- **libéralisation des transports par autocar** : affaiblissement du service public ferroviaire au profit des sociétés privées: ainsi les plus précaires seront forcé-e-s d'emprunter ce moyen supposé moins cher, mais certainement moins sûr et plus polluant.
- **temps du travail** : les entreprises pourront signer des accords de maintien de l'emploi qui permettront de déroger au temps de travail légal.
- **modernisation du droit de l'environnement** : favorise les grands projets inutiles au nom de la relance des secteurs de l'immobilier et du bâtiment. La consultation publique sera limitée « quand le projet est déclaré d'intérêt public » et dans certains cas, la participation du public pourra être supprimée.

**Assouplissement des conditions de recours au travail de nuit, suppression des seuils sociaux des entreprises, privatisation des actifs de l'Etat, suppression de l'obligation légale de visite médicale, remise en cause de la médecine du travail, réduction d'embauche directe des handicapé-e-s, réduction des sanctions pour recours au travail clandestin, ... De qui se moque-t-on ?**

*Ce « Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » sera un retour au XIXe siècle !*

**Nous luttons pour:**

- la réduction du temps de travail
- le réinvestissement et le développement des services publics
- l'augmentation des salaires

**Nous demandons le retrait du projet de loi Macron et appelons à continuer la mobilisation, notamment le 9 avril prochain à l'occasion de l'appel intersyndical à la grève.**

Signataires: Attac Strasbourg, le Comité Louise Michel (Femmes Egalité), les Jeunes Communistes du Bas-Rhin, les Jeunes Écologistes d'Alsace, le Nouveau Parti Anticapitaliste 67, le Parti Communiste des Ouvriers de France 67, Parti de Gauche 67 et l'Union des Etudiants Communistes de Strasbourg.